

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221205-DEC2022-120-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

DECISION DU PRESIDENT

N° D2022-120

Objet : Marché public de travaux – Rénovation des blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage à Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu
Lot n°3 : Plomberie-sanitaire
Approbation de la modification n°1 : Approbation de prestations en moins-value

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n° 2022-047 du 25 avril 2022, attribuant le marché public concernant les travaux de plomberie-sanitaire constituant le lot n°3 dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu à l'entreprise SARL ROCHE à Miribel (01) pour un montant total de 33 770,00 € HT sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ;

CONSIDERANT qu'en cours d'exécution du marché, et de l'annulation de divers travaux de plomberie, il convient, par modification n°1, de prendre en compte la moins-value desdites prestations pour un montant total de - 1 410,00 € HT, modifiant ainsi le montant du marché HT à la somme de 32 360,00 € HT ;

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public concernant les travaux de plomberie-sanitaire constituant le lot n°3 dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires des aires d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey, Meximieux et Lagnieu et ayant pour objet, des travaux en moins-value d'un montant de - 1 410,00 € HT portant ainsi le montant initial HT du marché à 32 360,00 € HT soit une diminution de 4,18 %.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 5 décembre 2022*

Publiée le **07 DEC. 2022**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 5 décembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

